

VIH/SIDA ET REFUGIES/DEPLACES INTERNES

I. OBJECTIFS

1. Ce document actualise les politiques et les activités du HCR en matière de VIH/sida et fait suite aux documents sur le VIH/sida présentés à la 35^e réunion du Comité permanent en mars 2006 (EC/57/SC/CRP.9).

II. MISE A JOUR SUR LES POLITIQUES ET LES INTERVENTIONS DU HCR EN MATIERE DE VIH/SIDA

2. La politique du HCR concernant le VIH/sida et la protection des réfugiés, des déplacés internes, des demandeurs d'asile et d'autres personnes relevant de sa compétence est consacrée dans le principe selon lequel les droits de l'homme sous-tendent tous les aspects du travail de protection internationale du HCR. Ce cadre normatif de base régit les activités de protection et d'assistance du HCR pour les personnes relevant de sa compétence et touchées par le VIH/sida.

3. Le HCR a poursuivi la mise en œuvre de son Plan stratégique pour les réfugiés et le VIH/sida (2005-2007)¹ ainsi que les principales conclusions du Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et les contributions clés du Budget unifié et le Plan de travail de l'ONUSIDA. Plusieurs notes de politique générale ont été publiées au cours de l'année écoulée, y compris la *Note sur le VIH/sida et la protection des réfugiés, des déplacés internes et des autres personnes relevant de la compétence du HCR*² qui informe le personnel des gouvernements et du HCR des normes reconnues concernant le VIH/sida et la protection des personnes relevant de la compétence du HCR. Le HCR a également publié une *Politique du HCR en matière de traitement anti-rétroviral pour les réfugiés*³ proposant des principes directeurs sur la fourniture de différentes formes de thérapies anti-rétrovirales. Cette politique a été suivie de principes directeurs cliniques sur la gestion de la thérapie anti-rétrovirale pour les populations déplacées⁴, publiés conjointement avec la Société des cliniciens du VIH en Afrique australe à l'appui des efforts de plaidoyer visant à garantir l'accès aux programmes nationaux du

¹ *Les réfugiés, le VIH et le sida : Plan stratégique pour 2005-2007*, HCR, Genève, 2005, (<http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/protect/openssl.pdf?tbl=PROTECTION&id=42f327a42>).

² *Note sur le VIH/sida et la protection des réfugiés, des déplacés internes et des autres personnes relevant de la compétence du HCR*, HCR, Genève, 2006 (<http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/protect/openssl.pdf?tbl=PROTECTION&id=444e20892>).

³ *Politique du HCR en matière de traitement anti-rétroviral pour les réfugiés*, HCR, Genève, 2007 (<http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/protect/openssl.pdf?tbl=PROTECTION&id=4603a9792>).

⁴ *2007 clinical guidelines for antiretroviral therapy management for displaced populations*. Southern African HIV Clinicians Society/UNHCR, Pretoria, 2007 (<http://www.unhcr.org/protect/PROTECTION/46238d5f2.pdf>)

VIH/sida pour les personnes relevant de la compétence du HCR. Une politique générale conjointe du HCR et de l'ONUSIDA sur le VIH et les réfugiés⁵ a été élaborée pour aider les décideurs à comprendre les complexités des questions concernant le VIH et les réfugiés en matière de conception de programmes sur le VIH.

4. Les programmes globaux du HCR en matière de VIH/sida sont appuyés par un coordonnateur mondial pour le VIH et un administrateur principal technique pour le VIH basé à Genève ainsi que par cinq coordonnateurs régionaux principaux pour le VIH/sida basés en Afrique (4) et en Asie (1). Un chargé de liaison pour l'ONUSIDA est également basé à Genève. Le HCR a étendu son appui aux programmes dans les Amériques, en Europe orientale, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les programmes du HCR concernant le VIH sont mis en œuvre conformément à son Plan stratégique pour les réfugiés et le VIH/sida et un nombre croissant de réfugiés ont accès à la thérapie anti-rétrovirale. Un système d'information globale sur le VIH/sida a été mis au point pour orienter l'établissement de rapports, l'analyse et l'amélioration de la planification de programmes concernant le VIH/sida.

5. Pour garantir la protection et réduire la discrimination et les stigmates liés au VIH, le HCR a renforcé son suivi en matière de protection ainsi que ses interventions dans toutes ces opérations. En outre, le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'ONUSIDA publient une déclaration conjointe demandant aux pays de réinstallation et aux autres Etats concernés de s'assurer que des normes internationales de conseil et de dépistage en matière de VIH soient respectées. Des exemplaires de cette déclaration sont disponibles au fond de la salle.

6. Le HCR travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'ONUSIDA et tous les co-parrains de l'ONUSIDA ainsi que d'autres institutions des Nations Unies. Afin de gérer l'ensemble des problèmes relatifs à la violence sexuelle, la protection et la prévention de la transmission du VIH, le HCR et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont facilité les stages de formation des formateurs régionaux pour améliorer la gestion clinique du viol et la fourniture d'une prophylaxie post-exposition. Dans plus de 50 pour cent des sites de réfugiés, la prophylaxie post-exposition est mise à la disposition des survivants qui font état d'un viol dans les 72 heures suivant l'agression.

7. En étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le HCR a élaboré un projet d'instrument d'évaluation rapide pour évaluer les liens entre le VIH et la toxicomanie dans deux sites de réfugiés et une zone de retour en Afrique et en Asie. Des interventions de programme sont en cours et le HCR étendra ses travaux dans ce domaine crucial en 2007. Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), un document d'information à l'intention des décideurs - Réponses en matière d'éducation concernant le VIH/sida pour les réfugiés et les déplacés internes-⁶ afin d'aider les décideurs et de renforcer les réponses en matière de VIH dans le secteur de l'éducation a été développé.

⁵ *VIH et réfugiés : politique générale*. ONUSIDA, HCR. Genève, 2007 (<http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/protect/openssl.pdf?tbl=PROTECTION&id=4603aba92>).

⁶ *Educational responses to HIV and AIDS for refugees and internally displaced persons: discussion paper for decision-makers*. UNESCO, UNHCR. Geneva, 2007 (<http://www.unhcr.org/protect/PROTECTION/45caf0ba2.pdf>).

8. A l'issue d'une planification de deux ans, l'« Initiative sous-régionale des Grands-Lacs contre le sida » financée par la Banque mondiale est tout à fait opérationnelle et les activités de programme ont démarré dans les six pays de la région. Des activités conjointes et intégrées pour les réfugiés et les populations hôtes environnantes, le recueil de données de surveillance de la deuxième génération sur le VIH (y compris une enquête sur les changements de comportement) et le suivi des programmes sont désormais mis en œuvre. En outre, le HCR travaille en partenariat étroit avec l'Agence intergouvernementale pour le développement et la Banque mondiale afin de planifier des programmes sur le VIH/sida à l'intention des réfugiés, des populations mobiles transfrontalières, des déplacés internes et des populations hôtes locales dans la Corne et en Afrique de l'Est. Un financement supplémentaire a renforcé les interventions du HCR en matière de VIH dans le cadre du programme sur le VIH/sida conduit dans plusieurs pays tels que la République démocratique du Congo ainsi que les interventions de secours au Botswana, en Ethiopie, au Kenya, au Rwanda et en Zambie et des interventions au niveau du développement au Tchad, en Côte d'Ivoire, au Libéria, en République du Congo, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie.

9. Conformément à la répartition des tâches au sein de l'équipe de travail mondiale de l'ONUSIDA, le HCR, en tant qu'organisme co-parrainant assumant la responsabilité primordiale des populations déplacées, a travaillé en étroite collaboration avec d'autres institutions pour élaborer un instrument d'évaluation concernant les situations de déplacement interne dans le contexte du VIH. Les missions d'évaluation interorganisations ont été organisées en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et au Népal. En outre, les missions sur le VIH concernant les déplacés internes ont été organisées dans de nombreux pays d'Europe de l'Est et dans les Amériques. Sur la base de ces missions interorganisations, le HCR a organisé la première consultation mondiale sur le VIH et les déplacés internes à Genève en avril 2007. La réunion a discuté des questions importantes sur les évaluations en la matière, les interventions programmatiques, le plaidoyer pour l'inclusion des déplacés internes dans les propositions des donateurs et les plans stratégiques nationaux et sur les moyens d'établir des liens avec d'autres initiatives en cours telles que le processus de réforme humanitaire du Comité permanent interorganisations (CPI), le Groupe de travail du CPI sur le VIH et les situations d'urgence et le Consortium pour le programme de travail à l'échelle du système des Nations Unies sur l'extension des services de VIH/sida aux populations relevant de l'aide humanitaire.

10. Le rôle du HCR en tant qu'agence chef de file pour le VIH et les déplacés internes est parallèle au processus d'approche sectorielle/de réforme humanitaire du CPI plutôt qu'il n'est officiellement intégré dans ce processus. Toutefois, dans la mesure où l'approche sectorielle est adoptée pour une situation d'urgence, le HCR contribuera à veiller à ce qu'une composante sur le VIH soit incluse dans tous les secteurs lorsqu'il convient. Tout comme la violence sexuelle et sexiste, le VIH et le sida sont des questions transversales qui touchent tous les secteurs et qui ne doivent pas être considérées uniquement comme un problème sanitaire.

11. Enfin le HCR et d'autres institutions des Nations Unies, organisations internationales et organisations non gouvernementales travaillent en étroite collaboration au sein de l'équipe de travail du CPI récemment reconduit pour le VIH dans les situations d'urgence. Ce groupe de travail actualisera et diffusera les principes directeurs sur les interventions concernant le VIH dans les situations d'urgence et coordonnera la formation sur le VIH et les situations d'urgence.

III. CONCLUSIONS

12. Le HCR continue de renforcer et d'élargir ses programmes concernant le VIH/sida à l'intention des réfugiés, des déplacés internes et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR. La priorité accordée au VIH parmi les déplacés internes suite à la répartition des tâches de l'ONUSIDA sera maintenue en 2007 et 2008.

13. Le financement et les interventions du HCR en matière de VIH/sida bénéficient directement et indirectement à bien d'autres secteurs, notamment la protection, la santé, la nutrition et l'éducation.

14. En tant qu'organisme co-parrainant l'ONUSIDA, le HCR a participé activement à la formulation du Budget unifié du plan de travail de l'ONUSIDA pour 2007-2008. Le HCR se réjouit de présider le Comité de l'ONUSIDA des organismes co-parrains en juillet 2007. Ce sera l'occasion pour le HCR de préconiser une intégration plus systématique des déplacés internes et d'autres populations touchées par les situations d'urgence dans les programmes et interventions concernant le VIH.